Réception au contrôle de légalité le 07/11/2024 à 16h50 Réference de l'AR: 010-211000310-20241105-05_05112024-DE Affiché le 07/11/2024: Certifié exécutoire le 07/11/2024

République Française ***** Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19
		+ 3 pouvoirs

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Date de convocation 29 octobre 2024 Date de publication 7 novembre 2024

Présents: Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET. Jean-Baptiste SCHREINER. Mélanie SIGNORY. Isabelle VAN-RYSEGHEM. Serge **VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents: Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.

Représentés: Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.

Madame Lucienne WOJTYNA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_05112024

N°05 : VENTE DE PARCELLES – ROUTE DE BAYEL Rapporteur : Monsieur Jean-Luc DEROZIERES

La ville de Bar-sur-Aube est propriétaire d'un ensemble de parcelles situé sur la RD 396, route de Bayel cadastrées C 444-694-696-698-700 classées en zone AUY au plan local d'urbanisme.

La SCI BAR4, représentée par Vincent DAUVERGNE, nous a fait part de son intention de se porter acquéreur d'une partie de ces terrains attenants à la parcelle vendue à la SCI BASSET pour y implanter son activité.

Il est envisagé de céder après bornage une parcelle d'environ 7 077 m².

Cette vente pourrait être définitivement réalisée sur la base de 12 Euros par m².

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter cette proposition de vente.

Considérant l'avis des domaines,

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Urbanisme, habitat, sécurité et Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 28 octobre 2024,

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente à la SCI BAR 4 d'une parcelle d'environ 7 077 m², issue des parcelles C 444-694–696–698-700, au prix de 12 € HT le m² (TVA sur marge à régler en sus du prix de vente)
- DIT que les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au bornage et à toutes les formalités nécessaires à la réalisation des cessions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires et notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube





... Lucienno... WOJ.T.Y. W.A. secrétaire de séance

wfm.